

sollicités pour animer ces ateliers afin de permettre le renforcement des liens et la mise en place des passerelles entre ces acteurs. Pour capitaliser les bonnes pratiques, le projet soutiendra la publication d'un guide simplifié de règlement des litiges à l'usage des chefs traditionnels. Tout en respectant les coutumes des uns et des autres, ce guide présentera juste la démarche que doit adopter tout acteur du règlement extra judiciaire des litiges pour instruire l'affaire et rendre sa sentence. Le projet fournira aussi à titre expérimental à quelques chefferies, des biens pour permettre l'enregistrement des cas traités par les chefs traditionnels et aux parties d'avoir une copie de la décision.

Le projet articulera le soutien aux comités locaux de sécurité avec les initiatives existantes en matière de gouvernance locale et réconciliation afin d'éviter les doublons en matière de structures et initiatives locales. Les inputs clés seront, la formation, le transfert de connaissances et la fourniture de biens et services.

**Produit 5.3 : Les capacités des autorités administratives locales, notamment préfectorales/sous-préfectorales, sont renforcées pour prévenir et gérer les conflits au niveau local**

**Situation :**

Faces aux multiples difficultés qui entravent l'accès à la sécurité et la justice en RCA, les autorités administratives locales (Préfets, Sous-préfets et Maires) avaient vu leur sollicitation en matière de règlement des litiges augmenter avant la crise. Ceci était aussi justifié par le fait que ces autorités étaient géographiquement plus proches des populations que les juridictions et postes de police/gendarmerie qui ne sont présents que dans les chefs-lieux des préfectures. L'expérience a montré que les Préfets/sous-préfets sont des autorités qui jouissent très souvent d'une certaine légitimité et ont de bonnes capacités pour apaiser les tensions et sont des médiateurs sociaux au-delà de l'exécution des lois. Ils sont également un prérequis pour le redéploiement et bon fonctionnement de l'administration civile dans les régions. Cette restauration passe entre autre par la reprise du service par les Préfectures et Sous-préfectures qui ont été pillées. Il est constant que ces autorités seront appelées à jouer un rôle de premier plan pour le retour de la paix et de la cohésion sociale. Cette restauration sera progressive en raison de la pénétration limitée des autorités administratives locales au sein des communautés depuis de nombreuses années.

En revanche, le rôle et impact des maires sur les communautés est moins lisible. En raison de l'absence d'élections locales depuis 1988, l'autorité des maires sur les communautés est plus fragile et varie énormément de municipalité en municipalité. Dans le passé, ils ont été souvent nommés par le pouvoir exécutif à Bangui ou en raison de leur légitimité sur le plan local.<sup>31</sup>

Les autorités administratives doivent être au cœur de toute la dynamique locale de retour à l'état de droit, en particulier pour la prévention et la résolution des conflits dans les régions. Toutefois, les conditions de travail et capital humain des autorités locales, déjà limitées avant la crise, se sont fortement dégradées depuis. Les infrastructures et équipements de l'administration préfectorale/locale

---

<sup>31</sup> Pour cette raison, les maires ont le titre de "présidents de délégation"

doivent être rétablis afin que cette dernière remplisse ses fonctions. Par ailleurs, compte tenu de la multiplication des conflits et du délitement du tissu social, il convient de renforcer les compétences des autorités locales en matière de prévention et gestion de conflits ; le projet appuiera formera également les autorités locales en modes alternatifs de règlement des litiges avec insistance sur le respect des droits particulièrement ceux des femmes et des enfants et sur l'équité.

L'essentiel de l'effort portera sur l'administration préfectorale. L'administration locale sera appuyée après analyse et sur une base ad-hoc.

**Action :**

Le projet renforcera les capacités de négociation et médiation de conflits des autorités locales. Le projet améliorera également les conditions de travail des Préfets et Sous-préfets des zones d'intervention pour leur permettre de bien jouer leur rôle d'acteur central pour le retour de l'administration civile dans les régions. L'appui ici se traduira en transfert de connaissances et en fourniture de biens et services pour la mise en place et le fonctionnement de ce cadre de suivi et de concertation, mais aussi pour l'amélioration des conditions de travail des Préfets et Sous-Préfets.

## 7. Matrice des résultats

Titre du projet : Projet d'appui à la lutte contre les violations des droits de l'homme et à la relance de la justice en Centrafrique				
Axe 2 du Programme d'urgence du Gouvernement de Transition :	Sécurité et protection civile			
Axe prioritaire 1 SNU	Appui au processus de restauration de la paix et de la sécurité Protection et Résilience communautaire			
Objectif prioritaire 1 PNUD	Protection et résilience communautaire			
	Titre du Projet et Identification (ATLAS Award ID):			
RESULTATS ATTENDUS (Indicateurs et données de base)	Cibles	ACTIONS CLES	ROLE PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE	DES COUTS
<b>Résultat 1 : Le cadre stratégique et opérationnel de la justice assorti des mécanismes de lutte contre l'impunité est mis en place pour une réponse immédiate aux besoins de protection des populations</b>				
<b>Produit 1.1 : Un plan d'urgence et un document d'orientation stratégique sont produits et mis-en-œuvre</b>  <b>Indicateurs:</b> - Arrêté ministériel sur la création du cadre de réflexion sur les orientations stratégiques de la justice - Soumission du Plan d'Urgence et document d'orientation stratégique de la justice au Ministre de la justice ;	<b>Cibles 2014 :</b> - 1 cadre ad hoc créé par le Ministère de la Justice - 1 Plan d'urgence actualisé disponible  <b>Cibles 2015 :</b> - 30% des activités du plan d'urgence sont mises-en-œuvre	<b>Plaidoyer et sensibilisation :</b> - Plaidoyer pour la création d'un cadre de réflexion stratégique ; - Plaidoyer sur la nécessité d'apporter des réponses politiques et pas seulement techniques à la crise ;  <b>Politique et Stratégie :</b> - Développer une stratégie et plan d'action pour des mécanismes rapides (fasttrack) pour soutenir les victimes de		<b>304,450 USD</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mesures du plan d'urgence mises-en-œuvre</li> <li>- Existence d'une base de données judiciaires sur les affaires criminelles</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 cadre de réflexion sur les orientations stratégiques de la justice</li> <li>- Aucune mesure du plan d'urgence mise à jour</li> <li>- 0 base de données sur le fonctionnement des juridictions en matière d'affaires criminelles ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 document portant orientation stratégique de la justice centrafricaine produit</li> </ul> <p><b>Cible 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70% des activités du plan d'urgence sont mises-en-œuvre et 30% des activités du plan d'urgence sont achevées.</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90% des activités du plan d'urgence sont mises-en-œuvre et 50% des activités du plan d'urgence sont achevées ;</li> <li>- Une base de données judiciaire sur les infractions criminelles est fonctionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VBGS tout au long de la chaîne pénale ;</li> <li>- Appuyer le développement d'une base de données judiciaires sur les infractions criminelles (Budget – cf. Produit 3.1);</li> </ul> <p><b>Fourniture de biens et services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le fonctionnement allégé de ce cadre à travers des ateliers ;</li> <li>- Fournir une expertise technique.</li> </ul>		
<p><b>Produit 1.2 : Des mécanismes de réconciliation, construction de la paix et de justice transitionnelle sont développés et mis-en-œuvre</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclusion des orientations et mesures attendues de la justice transitionnelles en RCA dans les plans d'urgence et d'orientation stratégique</li> <li>- Existence d'un projet de loi sur la création de la Cellule spéciale d'enquête</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre de dialogue sur les mécanismes de justice pénale est initié;</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mécanismes de construction de la paix, réconciliation nationale / justice transitionnelle (notamment justice pénale) sont prévus dans le</li> </ul>	<p><b>Plaidoyer et sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer et sensibilisation pour la création de véritables mécanismes de justice transitionnelle en RCA au sein du gouvernement, secteur de la justice/sécurité, et sur le plan national ;</li> <li>- Plaidoyer/sensibiliser pour la création de mécanismes judiciaires pour traiter les graves violations de droits de l'homme;</li> </ul> <p><b>Politique et stratégie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la mise en place des</li> </ul>		<p><b>364,425 USD</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents d'orientation stratégique ne prévoient pas de mécanisme de réconciliation nationale/justice transitionnelle</li> <li>- Base légale de la CME insuffisante pour mener un travail d'enquête</li> </ul>	<p>document d'orientation stratégique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogues régionaux et nationaux sur les mécanismes judiciaires de justice transitionnelle ;</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Dialogue national sur les mécanismes judiciaires de justice transitionnelle ;</li> <li>- 1 dialogue sur les mécanismes non judiciaires de JT ;</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 projet de loi relatif aux mécanismes de justice transitionnelle adopté</li> </ul>	<p>mécanismes judiciaires et non judiciaires de justice transitionnelle ;</p> <p><u>Formation et transfert de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les capacités du personnel de la Cellule Spéciale d'enquête ;</li> <li>- Former le secteur de la justice/sécurité et la société civile sur les mécanismes judiciaires/non-judiciaires de justice transitionnelle.</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnalisation de la CSE ou tout autre mécanisme de justice transitionnelle mis en place ;</li> <li>- Soutenir l'extension des activités sur le terrain ;</li> <li>- Appuyer l'organisation de dialogue nationaux/régionaux sur la justice transitionnelle.</li> </ul>	
---	---	---	--

<p><b>Produit 1.3 : La réforme du cadre légal soutenu, favorise la réponse aux violations de droits de l'homme</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de transmission au parlement, du projet de loi sur l'aide légale</li> <li>- Rapport de l'évaluation des instruments juridiques internes et des procédures de protection de la femme en RCA</li> <li>- Rapport de transmission au parlement des projets de loi relatifs aux mécanismes de justice transitionnelle (judiciaires et non-judiciaires)</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 loi sur l'aide légale</li> <li>- Aucun état des lieux des instruments juridiques internes et des procédures de protection de la femme</li> <li>- Absence de base légale pour les mécanismes judiciaires de justice transitionnelle (commission d'enquêtes, etc.)</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 état des lieux des instruments juridiques internes et des procédures de protection de la femme et des victimes de VBGs en RCA ;</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 atelier de sensibilisation des parlementaires sur l'aide légale ;</li> <li>- 1 atelier de relecture et de validation des avant-projets de loi (aide légale) ;</li> <li>- 1 atelier sur les mesures possibles de protection des victimes/témoins organisé et rapport produit.</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 base légale adoptée pour l'aide légale;</li> <li>- 1 base légale adoptée pour la protection juridique des femmes;</li> <li>- 1 base légale adoptée pour la protection des victimes/témoins.</li> </ul>	<p><b>Plaidoyer et sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser pour l'adoption de la loi sur l'aide légale et la mise en place dans toutes les juridictions, de mécanismes d'assistance judiciaire ;</li> <li>- Sensibiliser pour la reconnaissance de toutes les victimes/témoins et la mise-en-place d'un cadre légal et d'un programme d'assistance et protection à ces dernières, notamment les victimes de VBGs ;</li> <li>- Sensibiliser les instances judiciaires et différents acteurs judiciaires à la nécessité de faciliter l'accès des personnes vulnérables à la justice ;</li> </ul> <p><b>Formation et transfert de connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de connaissances pour la relecture des avant-projets de loi</li> <li>- Transfert de connaissances pour faire l'état des lieux de la protection juridique de la femme ;</li> <li>- Appuyer la création d'un service de protection des victimes et témoins</li> </ul> <p><b>Fourriture de biens et services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les ateliers de validation des avant-projets de loi et différentes activités de plaidoyer</li> </ul>	<p>131 435 USD</p>
<p><b>Total Produit 1</b></p>			<p>800,210 USD</p>

**Résultat 2 : La protection des personnes et groupes vulnérables et leur accès à la justice sont renforcés à travers le redémarrage des fonctions essentielles de la chaîne pénale**

<p><b>Produit 2.1 : Un organe national d'enquêtes et d'instruction mis en place sur une base légale est opérationnel et mène des enquêtes relatives aux graves violations de droits de l'homme et l'impunité</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport technique sur la mise en place des structures de la cellule</li> <li>- Nombre de magistrats et OPI de l'organe national d'enquête formés sur les enquêtes et l'instruction en matière de graves violations des droits de l'homme et de VS</li> <li>- Nombre d'enquêtes transmises au parquet/ d'instruction transmis aux juridictions pénales (dont hors de Bangui)</li> </ul> <p><u>Données de base :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule déjà installée mais non encore opérationnelle et contestée car sa mise en place n'a pas respecté la base légale non encore appuyée techniquement</li> <li>- 0 magistrats et OPI de l'organe national d'enquêtes formé sur les enquêtes et l'instruction en matière de graves violations des droits de l'homme et les VS</li> <li>- Aucune enquête transmise au parquet/instruction transmise aux juridictions pénales ni mission d'enquête et d'instruction menée hors de Bangui</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre normatif et opérationnel des mécanismes d'enquête est produit</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 27 magistrats et OPI de l'organe national d'enquête formés sur les enquêtes et l'instruction en matière de graves violations des droits de l'homme et les VS</li> <li>- 2 missions d'enquête et instruction sur le terrain soutenues</li> <li>- 1 enquêtes et instruction sur le terrain finalisées et transmises aux juridictions pénales</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 missions d'enquête et instruction sur le terrain soutenues</li> <li>- 2 enquêtes et d'instruction sur le terrain finalisées et transmises aux juridictions pénales ;</li> </ul>	<p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la mise en place d'un mécanisme durable de lutte contre l'impunité et d'indemnisation des victimes</li> <li>- Plaidoyer pour la création des services de protection des victimes et des témoins, notamment durant le cadre de la procédure pénale.</li> </ul> <p><u>Politique et stratégie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire une stratégie d'enquêtes ;</li> <li>- Elaboration d'outils : manuel de procédure, etc ;</li> <li>- Soutenir la coordination entre les mécanismes nationaux et internationaux ;</li> <li>- Produire une évaluation du fonctionnement des mécanismes d'enquêtes ;</li> <li>- Faciliter le transfert des organes d'enquêtes existants au nouvel organe national d'enquêtes.</li> </ul> <p><u>Formation et transfert de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations pour développer les capacités techniques du personnel de la l'organe national d'enquêtes ;</li> <li>- Atelier d'échanges avec des expériences</li> </ul>	<p>938,943 USD</p>
---	--	--	------------------------

	<p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 missions d'enquête et instruction sur le terrain soutenues ;</li> <li>- 2 enquêtes et d'instruction sur le terrain finalisées et transmises aux juridictions pénales</li> </ul>	<p>d'autres pays ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyage d'études sur des expériences de l'étranger ;</li> <li>- Evaluation des besoins en matière de complémentarité positive (assistance législative, renforcement des capacités, infrastructure, etc.)</li> <li>- Développer un programme de formation conjoint de type mise à niveau (police/gendarmerie &amp; magistrats) notamment droit criminel, protection scène de crime/gestion des pièces à conviction ; Amélioration de la gestion des dossiers criminels (dossier cours, dossier police/gendarmerie, dossier détention, dossier archivage).</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnalisation de l'organe national d'enquêtes</li> <li>- Organiser des missions d'enquêtes à l'intérieur du pays ;</li> <li>- Renforcer la capacité de gestion des pièces a convictions ;</li> <li>- Implanter un mécanisme de gestions des plaintes pour un traitement plus rapide et un meilleur contrôle ;</li> <li>- Appuyer la mise-sur-pied d'un service de protection de victimes et témoins ;</li> <li>- Faciliter le transfert des organes d'enquêtes existants au nouvel organe national d'enquêtes</li> </ul>	
--	---	--	--



<p><b>Produit 2.2 : La justice criminelle réactivée dans les zones d'intervention contribue à la lutte contre les graves violations des droits commises lors des crises</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de session d'assises criminelles tenues par la CA de Bangui, Bouar et Bambari</li> <li>- Nombre de sessions d'assises relatives aux violences sexuelles</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 session d'assises criminelles tenues depuis plus de 3 ans par la CA de Bangui, Bouar et Bambari</li> <li>- 0 session d'assises criminelle tenue depuis plus de 3 ans sur un cas de violences sexuelles</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparatifs pour 1 session d'assises criminelles par la CA de Bangui achevés;</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sessions d'assises criminelles tenues par la CA de Bangui</li> <li>- 1 session d'assises criminelles sur un cas de violences sexuelles</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sessions d'assises criminelles tenues par la CA de Bangui</li> <li>- 1 session d'assises criminelles tenue par la CA de Bouar</li> <li>- 1 session d'assises criminelles tenue par la CA de Bambari</li> <li>- 1 session d'assises criminelles sur un cas de violences sexuelles</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 session d'assises criminelles tenues par la CA de Bangui</li> <li>- 1 session d'assises</li> </ul>	<p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la révision de l'organisation judiciaire centralisatrice et l'instauration des chambres criminelles auprès des TGI</li> </ul> <p><u>Formation et transfert de connaissances ;</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage des magistrats sur les exigences du procès équitable et sur le traitement judiciaire des cas de violences liées au genre et au sexe</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et organisation des assises criminelles</li> <li>- Rédiger les arrêts rendus</li> </ul>		<p><b>330,820 USD</b></p>
---	--	---	--	---------------------------

	<p>criminelles tenue par la CA de Bouar</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 session d'assises criminelles tenue par la CA de Bambari</li> <li>- 1 session d'assises criminelles sur un cas de violences sexuelles</li> </ul>			
<p><b>Produit 2.3 : Les audiences foraines relancées dans les zones d'intervention, favorisent la présence de la justice</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres d'audiences foraines tenues</li> <li>- Nombre de jugements supplétifs et/ou reconstitutifs d'actes de naissance rendus lors des audiences foraines</li> </ul> <p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 audiences foraines en 2013</li> <li>- 0 jugements supplétifs ou reconstitutifs d'acte de naissance rendu en 2013 lors d'une audience foraine</li> </ul>	<p><b>Cible 2014 :</b> Un plan et le chronogramme pour les audiences foraines produit</p> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 audiences foraines tenues</li> <li>- 200 jugements supplétifs ou reconstitutifs d'acte de naissance rendus</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 audiences foraines tenues</li> <li>- 200 jugements supplétifs ou reconstitutifs d'acte de naissance rendus</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 audiences foraines tenues</li> <li>- 200 jugements supplétifs ou reconstitutifs d'acte de naissance rendus</li> </ul>	<p><u>Fourmiture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les audiences foraines</li> <li>- Equipements des tribunaux pour faciliter la préparation et la tenue des audiences, les déplacements et la rédaction des jugements rendus</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour s'assurer que toutes les parties impliquées jouent leur rôle et que le processus va jusqu'à la délivrance des actes de naissance</li> </ul>		<p><b>323 636</b> USD</p>

<p><b>Produit 2.4 : Le système pénitentiaire réactivé dans les zones d'intervention contribue à la lutte contre l'impunité et au respect des droits des détenus</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de prisons dotées d'équipements et de personnel formé pour l'amélioration des conditions de détention et assurer la sécurité dynamique des établissements ;</li> <li>- Nombre de prisons dotées de fournitures et équipements pour faciliter la reprise du travail</li> <li>- Nombre de surveillants et Régisseurs de prison ayant terminé la formation pratique de leur formation initiale</li> </ul> <p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 prison dotée d'équipements pour l'amélioration des conditions de détention en 2014 ; absence de personnel formé à la sécurité dynamique</li> <li>- 1 prison dotée de fournitures et équipements pour l'amélioration des conditions de travail en 2014</li> <li>- 44 surveillants et régisseurs ayant terminé leur stage pratique et intégrés dans la fonction publique centrafricaine</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 surveillants et régisseurs de prison formés ou remis à niveau</li> <li>- 2 ateliers sur la sécurité pénitentiaire et le recours à la force.</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 prisons dotées en fournitures/équipementset personnel formé pour faciliter la reprise du travail et assurer la sécurité dynamique des établissements</li> <li>- 3 prisons dotées en fournitures et équipements pour l'amélioration des conditions de détention</li> <li>- 50 surveillants et régisseurs de prison formés</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 surveillants et régisseurs de prison formés</li> </ul>	<p><u>Formation et transfert de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des surveillants et régisseurs sur la gestion de la sécurité et des incidents dans les prisons, l'évaluation du risque et les programmes correctionnels (sécurité dynamique); le traitement des groupes vulnérables ; l'usage de la force ; la gestion de la situation de la prise d'otages et la gestion des données et archives ;</li> <li>- Transfert de connaissances sur la journée d'un surveillant et la sécurité pénitentiaire ;</li> </ul> <p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour que des mécanismes soient mis en place pour améliorer les conditions de détention et favoriser l'autonomisation des prisons et le renforcement de la sécurité de la prison</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour humaniser les conditions de détention</li> <li>- Pour améliorer les conditions de travail</li> </ul>	<p><b>78 075 USD</b></p>
<p><b>Produit 2.5 : les victimesde graves violations de droits de l'homme participent aux processus de construction de la paix</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p>	<p><b>Cible 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note relative à l'état de lieux de la situation des victimes est produite;</li> </ul> <p><b>Cible 2015 :</b></p>	<p><u>Politiques et stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'Etat à initier une stratégie/plan d'action nationale en matière d'assistance aux victimes et réparations ;</li> <li>- Encourager la participation des groupes</li> </ul>	<p><b>330 880 USD</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une stratégie nationale en faveur des victimes ;</li> <li>- Existence d'un réseau d'associations de victimes.</li> </ul> <p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une stratégie nationale en faveur des victimes ;</li> <li>- 0 réseau d'association de victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau d'associations de victimes est établi ;</li> <li>- Un dialogue national sur l'assistance aux victimes et leur participation aux réformes institutionnelles est organisé ;</li> </ul> <p><b>Cible 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une approche nationale en matière d'assistance aux victimes et réparations est produite;</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Premières activités de la politique nationale en faveur des victimes et réparations est mise-en-œuvre ;</li> </ul>	<p>de victimes, notamment les plus vulnérables, dans les processus politiques et réformes institutionnelles relative à l'Etat de droit;</p> <p>Formation et transfert de connaissances:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les associations de victimes, les ONG pertinentes et leur mise-en-réseau ;</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès des victimes à l'assistance juridique et judiciaire (cf. 5.2)</li> <li>- Fournir des équipements/rénovation légère de locaux pour les activités du réseau des associations/ONG de victimes);</li> </ul>	<p>2,052,354 USD</p>
<p><b>Résultat 3 : La police et la gendarmerie fournissent progressivement des services de protection dans les sites sensibles</b></p>			
<p><b>Produit 3.1 : Les besoins basiques de sécurité des communautés, particulièrement des groupes vulnérables, sont identifiés et traités à travers une méthodologie de sécurité de proximité</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins de sécurité identifiés dans 2 sites sensibles</li> <li>- 50 policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans</li> </ul>	<p><u>Politiques et stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la police/gendarmerie sur l'analyse et la réponse aux besoins de sécurité groupes vulnérables et sites sensibles ;</li> <li>- Identifier et prioriser les sites</li> </ul>	<p>2,338,098USD</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communautés/sites sensibles dont avec le plan local de sécurité bénéficie de mesures de la police/gendarmerie</li> <li>- Nombre de policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles</li> <li>- Nombre d'escadrons mixtes de patrouille avec des moyens minimums de transport, communication et de protection.</li> </ul>	<p>les sites sensibles</p> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 sites sensibles reçoivent des services de protection de la police/gendarmerie</li> <li>- 100 policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles ;</li> <li>- 5 escadrons mixtes de patrouille avec des moyens minimums de transport, communication et de protection déployés à Bangui ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibles ;</li> <li>- Développer une unité et un plan d'action pour les brigades de protection des groupes vulnérables (brigade des violences sexuelles);</li> <li>- Développer un plan de mesures d'urgences pour répondre aux besoins de sécurité des sites sensibles ;</li> <li>- Associer la police/gendarmerie au développement des plans locaux de sécurité (cf. <b>Produit 5.3</b>) ;</li> <li>- Mettre en place des outils simples de gestion de patrouille pour Bangui (autres régions selon situation sécuritaire);</li> </ul>	
<p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oplan local de sécurité de sites sensibles dont les activités de police sont mises-en-œuvre par la police/gendarmerie</li> <li>- Nombre de policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles</li> <li>- 5 Escadrons mixtes de patrouille avec des moyens partiels de transport, communication et de protection.</li> </ul>	<p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 sites sensibles reçoivent des services de protection de la police/gendarmerie</li> <li>- 150 policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles</li> <li>- 8 escadrons mixtes de patrouille avec des moyens minimums de transport, communication et de protection dont 3 hors de Bangui ;</li> </ul>	<p><u>Formation et transfert de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des zones sensibles et priorisation des besoins ;</li> <li>- Renforcer les capacités de gestion et de coordination du Centre opérationnel mixte; ainsi que de centralisation des appels de services d'urgence (2014) ;</li> <li>- Formation de l'ensemble des escadrons de gendarmerie/police de Bangui (2014) et hors Bangui (2015) en méthodes de patrouille sécurisées (en partenariat avec MINUSCA et EU) ;</li> <li>- En étroite collaboration avec UNPOL, formation continue en</li> </ul>	
	<p><b>Cible 2017 :</b></p>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 sites sensibles reçoivent des services de protection de la police/gendarmerie</li> <li>- 150 policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles</li> </ul>	<p>méthodes d'enquêtes et gestion des victimes, interrogatoire et préservation des éléments de preuve</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les policiers/gendarmes des brigades en charge de protection des groupes vulnérables (mineurs et violences sexuelles);</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En étroite collaboration avec le projet RESEJEP-RCA :mettre à la disposition des commissariats, des postes de communications robustes ;</li> <li>- Doter 2 escadrons de la police/gendarmerie d'équipements de protection adéquat et moyens de communication performant (2014) ;</li> <li>- Doter les commissariats de Bangui d'outils d'équipements adéquats de gestions des pièces a convictions, équipements, archivage (2015);</li> <li>- Equiper lesbrigades en charge de protection des groupes vulnérables (violences sexuelles) – équipements mobiles;</li> <li>- Créer un atelier de réparation de véhicules automobiles.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des études de perception sur les questions de sécurité/justice et construction de</li> </ul>	
--	--	---	--

		<p>la paix (y compris assistance aux victimes) sur la base d'études existantes telles que MIRA et <i>Building Peace/Seeking Justice</i> ;</p>		
<p><b>Produit 3.2 : La police/gendarmerie est déployée dans des sites sensibles où la population est/se sent vulnérable</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles</li> <li>- Nombre de sites temporaires de prestation de service de sécurité pour le traitement des plaintes et gestion des victimes</li> <li>- Taux de perception de l'insécurité ; % d'incidents sécuritaires affectant les femmes (dont les viols)</li> </ul> <p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 policiers/gendarmes formés pour mener les activités de protection dans les sites sensibles</li> <li>- 0 site sensible(y compris camps PDI)s bénéficiant du travail de protection d'unités</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de protection des sites sensibles produit ;</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrouille 24/7 dans 4 zones sensibles, dont au moins 1 camp PDI appuyée par des plans de patrouille mesurable ;</li> <li>- Au moins 20% de la population se sent en sécurité dans les zones d'intervention ; moins de 40% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des viols dans les zones d'intervention</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 sites sensibles</li> </ul>	<p><u>Politiques et stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et préparer le Ministère de l'intérieur, la police/gendarmerie à fournir les services de protection aux sites sensibles, notamment patrouille des PDI ; Soutenir l'Etat, en étroite collaboration avec MINUSCA, dans la mise sur pied d'escadrons de gendarmerie mobile afin de mieux sécuriser les frontières et les zones sensibles (2016)</li> </ul> <p><u>Formation et transfert de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former la police/gendarmerie de Bangui en méthodes de patrouille sécurisées, approche de type polprox, HR et GBV (en partenariat avec MINUSCA)</li> <li>- Renforcer les capacités d'enquêtes et de prise en charge des victimes dans les camps PDI ;</li> <li>- Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et des événements par une modernisation</li> </ul>		<p><b>1,663,329USD</b></p>

<p>de police/gendarmerie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 88% de la population ne se sent pas en sécurité ; 44% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des viols<sup>32</sup></li> </ul>	<p>bénéficiant du travail de protection d'unités de police/gendarmerie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 40% de la population se sent en sécurité dans les zones d'intervention ; moins de 30% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des viols dans les zones d'intervention</li> </ul> <p><b>Cibles 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 sites sensibles</li> <li>- 12 sites sensibles bénéficiant du travail de protection d'unités de police/gendarmerie</li> <li>- Au moins 60% de la population se sent en sécurité dans les zones d'intervention ; moins de 20% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des viols dans les zones d'intervention</li> </ul>	<p>du Centre de Commandement intégré (2016-2017);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des groupes de la police/gendarmerie pour mener les activités d'ordre public et protection (y compris enquêtes) dans les sites sensibles;</li> <li>- Soutenir la gestion des situations de crises (frontières ou autres) en facilitant le déploiement d'escadrons régionaux (2) – frontière avec Cameroun, avec Congo et RDC</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'équipements nécessaire au déploiement de la police/gendarmerie dans les sites sensibles ;</li> <li>- Pourvoir la police/gendarmerie de matériel permettant une prestation de service spécifique mais temporaire aux sites sensibles sur une base 24/24 (patrouille de nuit) en étroite collaboration avec MINUSCA notamment avec des systèmes d'éclairages mobiles;</li> <li>- Doter la police/gendarmerie d'équipements de protection et permettant une patrouille de nuit sécuritaire des zones périphériques des PDIs ;</li> <li>- Doter la police/gendarmerie de matériel de communication</li> </ul>	
--	--	---	--

<sup>32</sup>Source : MIRA



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- couvrant la région de Bangui ;</li> <li>- Capacité du Centre de Commandement intégré augmentée afin de couvrir la totalité du territoire et mieux sécuriser les frontières (2016-2017);</li> <li>- Mettre sur pied une unité mixte d'enquêtes/Information RCA-Cameroun, RCA-Congo Brazza et RCA-RDC unités positionnées aux points de passage respectifs(2015-2017);</li> </ul>	
<p><b>Produit 3.3 : Les forces de police et gendarmerie ne se rendent pas coupables de graves violations de droits de l'homme</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plaintes reçues à travers la ligne de plaintes de mauvais comportement policiers et traitées ;</li> <li>- % des forces de police/gendarmerie qui ont fait l'objet de vetting ;</li> <li>- % des cadres de la police/gendarmerie bénéficiant d'une formation à l'école d'officiers.</li> </ul> <p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de mécanisme de plaintes envers les forces de police/gendarmerie ;</li> <li>- Absence de vetting des forces de police/gendarmerie.</li> <li>- Absence d'école d'officiers.</li> </ul>	<p><b>Cible 2014:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'action pour le vetting des forces de police/gendarmerie est produit</li> </ul> <p><b>Cible 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mécanisme de plaintes envers les forces de police/gendarmerie est créé</li> <li>- 50 cadres moyens formés dans une école d'officiers;</li> <li>- Vetting des forces de police/gendarmerie effectué ;</li> </ul> <p><b>Cible 2016 :</b></p>	<p><b>Politiques et stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les opérations de vetting effectuées par UNPOL des escadrons et des officiers de la police/gendarmerie;</li> <li>- Déplacer l'inspection de la gendarmerie auprès du Ministère de la Sécurité et étendre ses compétences à la police nationale</li> <li>- Adopter un code de conduite commun à la police et gendarmerie;</li> <li>- Développer une stratégie de communication sur les droits de citoyens et les mécanismes de plaintes envers les forces de police/gendarmerie ;</li> <li>- Mettre en place une équipe mixte (police et gendarmerie) d'enquêtes appuyée par les effectifs de la MINISCA afin de traiter les plaintes de mauvaises conduites des</li> </ul>	<p><b>960,329 USD</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% des cadres de la police/gendarmerie formés à travers les formateurs de la police/gendarmerie de RCA</li> <li>- 1 ligne pour la prise de plainte de mauvais comportement policier opérationnelle</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des cadres de la police/gendarmerie formés à travers les formateurs de la police/gendarmerie de RCA</li> <li>- 5 plaintes reçues à travers la ligne de plaintes de mauvais comportements policiers traités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- membres des policiers/gendarmes</li> <li>- Faciliter l'adoption du cadre légal de l'école de police, lui assurer les moyens de formation pour les agents en régions, une autonomie d'opération</li> </ul> <p><u>Formation et transfert de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins de formation a court et moyen terme et produire en étroite collaboration avec MINUSCA un plan d'action pour la formation des policiers/gendarmes et officiers supérieurs;</li> <li>- Soutenir la mise sur pied d'une école d'officiers avec rotation de 2 sessions de formation par année en collaboration avec UNPOL</li> <li>- Renforcer le niveau d'encadrement et de discipline de la police/gendarmerie à travers la formation à l'étranger de 50 officiers (école d'officier) dont 5 formateurs et formateurs et l'identification des formateurs (5);</li> <li>- Développer une équipe de formateurs mobiles</li> <li>- Former l'unité d'inspection du Ministère de la Sécurité (police/gendarmerie) &amp; des magistrats</li> <li>- Sensibilisation de journalistes sur la</li> </ul>	
--	--	---	--

		<p>couverture de cas de mauvaise conduite des forces de police/gendarmerie</p> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter les 2 escadrons passés par le vetting d'uniformes standardisés ;</li> <li>- Mettre en place une ligne dédiée afin de faciliter la prise de plaintes de mauvais comportement policier à Bangui</li> <li>- Doter l'unité d'inspection de fourniture de bureau</li> <li>- d'officiers</li> <li>- Assistance judiciaire pour les victimes d'abus des forces de police/gendarmerie (cf. 5.1)</li> </ul>		USD 4,961, 756
<b>Résultat 4 : Le monitoring des cas de violences basées sur le genre et le sexe est effectué et les victimes de VBGS reçoivent une assistance</b>				
<p><b>Produit 4.1 : Les victimes de VBGS connaissent mieux leurs droits et les mécanismes d'assistance en matière de violences liées au genre et au sexe</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes sensibilisées sur le genre, la prévention et la répression des violences liées au genre et au sexe</li> <li>- Nombre de victimes de violence sexuelle et sexiste qui ont reçu une orientation/soutien à travers le guichet unique</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de Guichet unique de référencement et information aux victimes adopté par le Sous-cluster VBGS et partenaires nationaux;</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2000 personnes dont 50% de femmes et 50% d'hommes</li> </ul>	<p><b>Politiques et stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les ONG dans le développement de plans d'action sur les questions de VBGS</li> </ul> <p><b>Formation et transferts de connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur les capacités institutionnelles (élaboration et gestion de projets) ;</li> <li>- Formations thématiques sur les VBGS</li> </ul> <p><b>Fourniture de biens et services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'activités d'assistance</li> </ul>		272 000 USD

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de guichets unique permettant le référencement des victimes de VGBS établis dans les zones d'intervention</li> <li>- <b>Données de base :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 personnes sensibilisées la prévention et la répression des VBGs en 2013</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisées sur la prévention et la répression des VBGs</li> <li>- 150 victimes soutenues par les Guichets uniques</li> <li>- <b>Cibles 2016 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1000 personnes dont 50% de femmes et 50% d'hommes sensibilisées sur la prévention et la répression des VBGs</li> <li>- 350 victimes soutenues par les Guichets uniques</li> </ul> </li> <li>- <b>Cible 2017 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1000 personnes dont 50% de femmes et 50% d'hommes sensibilisées sur la prévention et la répression des VBGs</li> <li>- 250 victimes soutenues par les Guichets uniques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- juridique/judiciaire pour les victimes de VBGs</li> <li>- Soutien aux campagnes de sensibilisation (vulgarisation des droits ; notamment Emissions et spots de sensibilisation sur les VS et les VBG sur les radios rurales</li> </ul>		
<p><b>Produit 4.2 : Les survivants/tes de VBGs bénéficient d'une assistance des organisations de la société civile dans les zones d'intervention</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de membres d'associations des DH formés pour l'accompagnement social, médical et judiciaire des victimes de VBGs</li> <li>- Nombre de victimes de VBGs orientés ou ayant</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module de formation de formateurs de la société civile en monitoring des VBGs adopté et formateurs identifiés.</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 formateurs de la société</li> </ul>	<p><b>Sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les associations pour qu'elles formulent des stratégies de lutte efficace contre les VBGs</li> </ul> <p><b>Politiques et stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'adoption des lois qui répriment efficacement les VBGs</li> </ul>		<p><b>408,381 USD</b></p>

<p>reçu une assistance juridique et judiciaire à travers les maisons de droit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rapports de monitoring des VBGS produits (y compris de la justice)</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 membres d'associations des DH formés pour l'accompagnement social, médicolégal et judiciaire des victimes en 2013</li> <li>- 273 victimes de VBGS ayant reçu une assistance juridique/judiciaire ou psychosociale en janvier 2014</li> <li>- Nombre de rapports de monitoring des VBGS produits (y compris de la justice)</li> </ul>	<p>civils formés en monitoring des VBGS ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 membres d'associations de DH formés pour l'accompagnement social, médicolégal et judiciaire des victimes de VBGS ;</li> <li>- 300 victimes de VBGS sont orientées vers une assistance médicale/psychosociale ou reçoivent une assistance juridique/judiciaire par les Maisons de droit ;</li> <li>- 4 rapports de monitoring des VBGS et de la justice produits</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 600 victimes de VBGS sont orientées vers une assistance médicale/psychosociale ou reçoivent une assistance juridique/judiciaire par les Maisons de droit (200 assistance juridique/judiciaire);</li> <li>- 2 rapports de monitoring des VBGS et de la justice produits</li> </ul>	<p><u>Formation et transferts de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité des ONG et du barreau.</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equiper les ONG sur le terrain ;</li> <li>- Allocation de small grants</li> </ul>			
---	---	--	--	--	--

	<p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 600 victimes de VBGS sont orientées vers une assistance médicale/psychosociale ou reçoivent une assistance juridique/judiciaire par les Maisons de droit (200 assistance juridique/judiciaire);</li> <li>- 400 victimes de VBGS orientées par les Maisons de droit;</li> <li>- 2 rapports de monitoring des VBGS et de la justice produit</li> </ul>			
<p><b>Produit 4.3 : L'accueil des survivantes de violences liées au genre et au sexe et le traitement de leurs affaires par les services de sécurité et les juridictions des zones d'intervention améliorés</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'OPJ et magistrats formés sur le traitement extra judiciaire et judiciaire des VBGS</li> <li>- Nombre de services de sécurité et juridictions équipés pour améliorer le traitement des cas de VBGS</li> <li>- Nombre de médecins formés sur l'expertise médico-légale en matière de VS</li> </ul> <p><b>Données de base :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 OPJ et magistrats formés sur le traitement extra judiciaire et judiciaire des VBGS et devenus des points focaux genre dans leur service en 2013</li> <li>- 0 service de sécurité et/ou juridiction équipé pour</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 300PJ et magistrats des zones d'intervention formés sur le traitement extra judiciaire et judiciaire des VBGS</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-30 médecins formés sur l'expertise médico-légale en matière de VS</li> <li>- 3 services de sécurité et/ou juridictions équipés pour améliorer le traitement des cas de VBGS</li> <li>- Guichets unique permettant le référencement des victimes de VGBS établis</li> </ul>	<p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaider pour que le Ministère de la Justice crée un service de protection des victimes et des témoins pour les cas de VBGS</li> <li>- Plaider pour que des centres de prise en charge pluridisciplinaire et intégré des victimes VBGS soient créés ;</li> <li>- Plaider pour que le prix exigé par les médecins pour la délivrance du certificat médical soit revu à la baisse;</li> </ul> <p><u>Politiques et stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la réflexion sur la place de la victime dans le procès pénal ;</li> <li>- Définir une structure de prise en charge pluridisciplinaire et intégré des victimes de VBGS ;</li> </ul>		<p><b>387,584</b> USD</p>

<p>améliorer le traitement des cas de VGBS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 médecin formé sur l'expertise médico-légale en matière de VS</li> <li>- Absence de guichets unique permettant le référencement des victimes de VGBS établis dans les zones d'intervention</li> <li>- 0 victimes de violence sexuelle et sexiste qui ont reçu une orientation/soutien à travers le guichet unique</li> </ul>	<p>dans 10% des zones d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 victimes de VGBS orientées/soutenues par les guichets uniques</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 services de sécurité et juridictions équipés pour améliorer le traitement des cas de VGBS</li> <li>- Guichets unique permettant le référencement des victimes de VGBS établis dans 50% des zones d'intervention</li> <li>- 200 victimes de VGBS orientées/soutenues par les guichets uniques</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 services de sécurité et juridictions équipés pour améliorer le traitement des cas de VGBS</li> <li>- 200 victimes de VGBS orientées/soutenues par les guichets uniques</li> <li>- Guichets unique permettant le référencement des victimes de VGBS établis dans 70% des zones d'intervention</li> </ul>	<p><u>Formation et transferts de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des magistrats et OPJ des zones d'intervention sur le traitement judiciaire et extra judiciaire des cas de VS et VBG</li> <li>- Former les partenaires nationaux (médecins, etc) en expertise médico-légale et psycho-sociale en matière de VS (en partenariat avec UNFPA/OMS/Team of Experts for Sexual Violence in Conflict)</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnaliser les centres de prise en charge pluridisciplinaire et intégré des victimes ;</li> <li>- Financer les travaux de réhabilitation et d'équipement des greffes/secrétariats parquets et l'achat des mallettes ;</li> <li>- Appuyer la mise-sur-pied d'un service de protection des victimes et témoins</li> </ul>		
---	--	---	--	--

Total Produit 4			1,067,965 USD
<b>Résultat 5 : Les conflits et l'insécurité dans les sites sensibles d'intervention sont progressivement gérés à travers des mécanismes de protection des droits et modes communautaires de règlement de litiges</b>			
<p><b>Sous-produit 5.1 : La société civile sensibilise la population à ses droits, effectue un monitoring des droits de l'homme, et fournit une assistance juridique et judiciaire aux populations</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de vulgarisation des droits, de préparation des audiences foraines et des assises criminelles</li> <li>- Nombre de rapports de monitoring produits</li> <li>- Nombre de bénéficiaires annuels de l'assistance juridique et/ou judiciaire (dont % de femmes)</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 session de vulgarisation des droits, de préparation des audiences foraines et des assises criminelles</li> <li>- 0 rapport de monitoring des droits de l'homme et/ou des lieux de détention produit en 2013</li> <li>- 0 bénéficiaire de l'assistance juridique et/ou judiciaire en 2013</li> </ul>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 formation en monitoring des droits de l'homme pour les ONG ;</li> <li>- 1 formation de parajuristes produite</li> </ul> <p><b>Cibles 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sessions de vulgarisation des droits, de préparation des audiences foraines et/ou des assises criminelles organisées dans 10 arrondissements et camps PDI à Bangui, dont M/Poko ;</li> <li>- 2rapports de monitoring des droits de l'homme et des lieux de détention produits</li> <li>- 700 personnes dont 20% de femmes bénéficient de l'assistance juridique et orientations</li> </ul> <p><b>Cibles 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- session de vulgarisation des</li> </ul>	<p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le Barreau pour qu'il s'implique en tant que pourvoyeur et formateur/encadreur (formations et suivi fait par les avocats) ;</li> <li>- Organiser les séances de sensibilisation aux droits sur les divers modes de communication (radio, télévision, théâtre, caravane juridique);</li> <li>- Sensibilisation les médias sur la protection des droits de l'homme;</li> <li>- Développer une stratégie de communication et diffusion en matière de droits des individus.</li> </ul> <p><u>Politiques et stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la production d'une politique de gestion des Maisons de droit</li> <li>- Appuyer les ONG à passer des conventions avec le Barreau pour l'assistance juridique et judiciaire</li> </ul> <p><u>Formation et transferts de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des médias à exercer leur rôle en matière d'information du public</li> </ul>	214 030 USD



	<p>droits, de préparation des audiences foraines et/ou des assises criminelles organisées dans 20 municipalités et camps PDIs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 rapports de monitoring produit</li> <li>- 1000 personnes dont 20% de femmes bénéficient des conseils juridiques et orientations</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- session de vulgarisation des droits, de préparation des audiences foraines et/ou des assises criminelles organisées dans 10 municipalités et camps PDIs ;</li> <li>- 500 personnes dont 20% de femmes bénéficient des conseils juridiques et orientations</li> <li>- 2 rapports de monitoring produit</li> </ul>	<p>et de mobilisation sociale (sensible à la dynamique du conflit);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité des ONG et du barreau à faire du monitoring de droits de l'homme dans le secteur judiciaire et sécuritaire (y compris lieux de détention).</li> <li>- Former des parajuristes</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equiper les ONG sur le terrain ;</li> <li>- Créer des cliniques juridiques mobiles</li> <li>- Equiper les maisons de droit</li> <li>- Financer un système d'assistance judiciaire pour les affaires pénales</li> </ul>	
<p><b>Produit 5.2 : Les mécanismes locaux de gestion de conflits sont soutenus, assurent la protection des droits et diminuent l'insécurité dans les zones d'intervention</b></p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites sensibles avec un plan local et</li> </ul>	<p><b>Cible 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie pour les plans locaux et communautaire de sécurité adoptée ;</li> </ul> <p><b>Cible 2015</b></p>	<p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la reconnaissance et l'organisation de la justice traditionnelle et la mise en place des mécanismes judiciaires de contrôle</li> <li>- Sensibiliser les Chefs Traditionnels sur le respect des droits des citoyens principalement les femmes et les</li> </ul>	<p><b>909,600</b> USD</p>

<p>communautaire de sécurité mis-en-œuvre (et proportion des mesures visant les questions VBGS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de perception de l'insécurité ; % d'incidents sécuritaires affectant les femmes (dont les viols)<sup>33</sup></li> <li>- % des mesures des plans locaux de sécurité ciblant des activités relatives aux VBGS</li> </ul> <p><b>Données de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 88% de la population ne se sent pas en sécurité ; 44% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des viols<sup>34</sup></li> <li>- Absence de stratégies locales et communautaires de sécurité (notamment visant les questions VBGS)</li> <li>- 0% des mesures des plans locaux de sécurité ciblant des activités relatives aux VBGS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan local et communautaire de sécurité développé dans 5 siteset mis-en-œuvre dans 2 sites ;</li> <li>- Dans 5 municipalités, la majorité des conflits sont médiés par les autorités locales ;</li> <li>- Au moins 20% du budget des plans locaux de sécurité ciblent des activités relatives aux VBGS</li> </ul> <p><b>Cible 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans 20 municipalités, la majorité des conflits sont médiés par les autorités locales ;Plan local et communautaire de sécurité adopté par le gouvernement et mis-en-œuvre dans 10 sites ;</li> <li>- Au moins 30% du budget des plans locaux de sécurité ciblent des activités relatives aux VBGS;</li> <li>- Au moins 30% de la population se sent en sécurité dans les zones d'intervention ; moins de</li> </ul>	<p>enfants en matière de justice traditionnelle;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'usage de la médiation pour les conflits mineurs.</li> </ul> <p><u>Politique et stratégie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'application des recommandations de l'étude sur les mécanismes de la justice traditionnelle</li> <li>- Soutenir le respect de l'équité, des droits des femmes et des enfants à travers la publication d'un guide de règlement des litiges à l'usage des chefs traditionnelsidentifier des structures de gouvernance communautaires locales permettant la mise-en-œuvre de mécanismes de sécurité communautaire et cohésion sociale</li> <li>- Identification des structures de gouvernance communautaires locales permettant la mise-en-œuvre de mécanismes de sécurité communautaire et cohésion sociale</li> <li>- Développer une base de données pour mesurer la perception de sécurité dans les sites visés par le projet</li> </ul> <p><u>Formation et transferts de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des autorités traditionnelles sur les modes alternatifs de règlement des litiges</li> </ul>	
---	--	---	--

<sup>33</sup> Source : MIRA

	<p>30% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des violsdans les zones d'intervention</p> <p>-</p> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan local et communautaire de sécurité mis-en-œuvre dans 10 sites;</li> <li>- Au moins 50% de la population se sent en sécurité dans les zones d'intervention ; moins de 20% des incidents sécuritaires affectant les femmes sont des violsdans les zones d'intervention ;</li> <li>- Au moins 30% du budget des plans locaux de sécurité ciblent des activités relatives aux VBGs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire et disséminer un guide simplifié du règlement des litiges, à l'usage des chefs traditionnels publié</li> <li>- Formation et appui à l'administration civile locale à mettre-en-œuvre les plans locaux de sécurité et cohésion sociale et coordonner le soutien en matière de sécurité et gestion de conflits et de la cohésion sociale</li> <li>- Appui à la réalisation de diagnostics participatifs au niveau local sur la sécurité et de plans locaux de sécurité et cohésion sociale</li> </ul> <p><u>Fourniture de biens et services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de biens et services nécessaires à la mise-en-œuvre des plans locaux de sécurité</li> </ul>	
<p><b>Produit 5.3 : Les capacités des autorités administratives locales, notamment préfectorales/sous-préfectorales, sont renforcées pour prévenir et gérer les conflits au niveau local</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de préfetures et sous-préfetures des zones d'intervention fonctionnelles</li> <li>- Nombre de conflits médiés par les autorités locales</li> </ul> <p><u>Données de base :</u></p>	<p><b>Cibles 2014 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Préfetures/Sous-préfetures fonctionnelles à Bangui et 1 dans une autre ville</li> </ul> <p><b>Cible 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Préfetures/Sous-préfetures des zones d'intervention du projet sont fonctionnelles</li> </ul>	<p><u>Plaidoyer et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les autorités publiques concernées pour qu'elles soutiennent la mise en place des mécanismes locaux de règlement de litiges;</li> </ul> <p><u>Formation et transferts de connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des autorités administratives locales pour la reprise de leurs activités ;</li> <li>- Formation des préfets et sous-préfets;</li> <li>- Formation des autorités administratives</li> </ul>	<p><b>605,540</b> USD</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 préfectures et sous-préfectures des zones d'intervention fonctionnelles</li> <li>- 0 conflit médié par les autorités locales depuis avril 2013 dans les zones d'intervention</li> </ul>	<p><b>Cible 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 des Préfectures/Sous-préfectures des zones d'intervention du projet sont fonctionnelles</li> </ul> <p><b>Cible 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 des Préfectures/Sous-préfectures des zones d'intervention du projet sont fonctionnelles</li> </ul>	<p>locales/régionales (maires et préfets) en négociation et médiation de conflits et modes alternatifs de règlement des litiges</p> <p>Fourriture de biens et services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de locaux administratifs essentiels (préfectures/sous-préfectures et mairies)</li> <li>- Equiper les préfectures et Sous-préfectures pour la reprise des activités</li> </ul>	
<p><b>Total produit 5</b></p>			<p>1,729,170 USD</p>
<p><b>Total produits 1, 2, 3, 4 et 5</b></p>			<p>10,611,455USD</p>
<p><b>Provision sur Imprévus 2%</b></p>			<p>212,229 USD</p>
<p><b>Total Final Programme</b></p>			<p>10,823,684 USD</p>
<p><b>Management du Programme</b></p>			
<p>Le programme du PNUD est établi est mis en œuvre de manière adéquate</p>	<p><b>Gestion des ressources humaines, matérielle et financière &amp; suivi et évaluation</b></p>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 CTP international Justice P4</li> <li>• 1 chargé des opérations (P3)</li> <li>• 1 Expert national justice</li> <li>• 1 Expert national sécurité communautaire</li> <li>• 3 UNV nationaux</li> <li>• 1 assistant administratif et financier</li> <li>• 2 chauffeurs</li> </ul>	<p>Cf. budget en annexe (Excel) pour les détails</p>	<p>USD 3,180,058</p>
	<p>1 véhicule Toyota Land Cruiser 1 véhicule Toyota Pick-up double cabine</p>	<p>Cf. budget en annexe (Excel) pour les détails</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 ordinateurs complets</li> <li>5 laptops</li> <li>2 imprimantes</li> <li>1 scanner</li> <li>1 photocopieur</li> <li>Mobilier de bureau</li> <li>Carburant</li> <li>Fournitures de bureau</li> <li>Participation à la construction de l'annexe</li> <li>Participation aux frais opérationnels</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi</li> </ul>	•	74,000 USD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des connaissances</li> </ul>	•	15,000 USD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> </ul>	•	90,000 USD
<b>Sous-total Management</b>			
<b>Total Programme</b>			
			3,180,058 USD
			14,003,742 USD
<b>GMS (7%)</b>			980,262 USD
	<b>Grand Total</b>		14,984,004 USD

## 8. Matrice des risques

#	Description	Probabilité	Impact	Mesure	Date identification
1	Aggravation de la situation sécuritaire	Elevé <i>La situation sécuritaire reste très volatile. C'est notamment le cas à Bangui malgré la présence de troupes internationales.</i>	Moyen <i>Le projet a déjà intégré de façon importante la situation sécuritaire avec un démarrage à Bangui, un appui à des structures mobiles, et une couverture géographique selon la situation sécuritaire</i>	Revoir la géographie d'intervention et renforcer le soutien aux structures mobiles appuyées par le projet.  Travailler étroitement avec MINUSCA et les forces internationales.	Début du projet
2	Manque d'appropriation/engagement politique de la partie nationale	Moyen	Elevé	Augmenter la fréquence et la qualité des échanges afin de s'assurer d'une bonne compréhension de chacune des activités au niveau technique.  Renforcer le dialogue politique	
3	Non-paiement des salaires des fonctionnaires	Elevé <i>Le paiement des salaires est garanti jusqu'à septembre (inclus) 2014 par la Banque mondiale/PBF et PNUD ; l'UE devrait prendre le relais mais pour une durée inconnue</i>	Elevé <i>Difficile mobilisation des fonctionnaires de police/gendarmerie ainsi que du personnel judiciaire.</i>	Selon la nature du paiement effectué, le PNUD va réévaluer la poursuite du paiement des primes d'alimentation (PGA) mis-en-place en mars 2014.	Début du projet
4	Faible implication des magistrats du fait du manque	Elevé <i>La probabilité est</i>	Elevé <i>L'impact est élevé pour le travail</i>	Plaidoyer avec la MINUSCA pour que le tribunal de première instance et la cour d'appel de Bangui aient une compétence	Début du projet

	de sécurité	particulièrement élevée pour les magistrats travaillant pour la CSE. Des mesures sont déjà en cours pour les tribunaux à Bangui	de la cellule d'enquête tout comme pour le travail des magistrats dans les juridictions en province	nationale. Travailler avec la MINUSCA et autres partenaires internationaux pour mettre en place un système de protection du personnel judiciaire.	
5	Lentueur du retour des services de sécurité et de justice sur les localités de l'intérieur du pays	Élevé Le personnel judiciaire est souvent le dernier à reprendre ses activités dans les juridictions dans les pays en crise en raison de l'insécurité. Le personnel de sécurité ne pourra sans doute être redéployé que dans le cadre du déploiement de la MINUSCA dans les régions.	Faible Le projet a pris en compte ce risque. Le personnel judiciaire est sans doute le dernier qui s'installera. Il devrait être précédé de l'administration préfectorale et des services de sécurité	Révision de la géographie du projet ; Renforcement aux structures mobiles Playdoyer pour que les juridictions de Bouar et Bambari puissent siéger à Bangui	Début du projet
6	Les bénéficiaires de la PGA ne retournent pas à leur lieu de travail lorsque les salaires sont versés et la PGA supprimée	Moyen La communication sur la transition entre PGA et paiement des salaires a été effectuée au niveau des Cabinets des ministères concernés. Demeure une attente concernant la reconduction de la PGA	Moyen L'absentéisme affectera essentiellement les patrouilles prévues dans les sites sensibles ainsi que pour le travail de nuit.	Cohérence et complémentarité dans les interventions (début des paiements à l'échéance des paiements de la France) ; Sensibiliser la partie nationale pour qu'elle prenne les dispositions pour assurer la continuité et le paiement des salaires	Début du projet

		<i>pour certains personnels.</i>			
7	Faible mobilisation des ressources	<p>Elevé</p> <p><i>La RCA n'est pas la priorité des donateurs. Les appels humanitaires sont faiblement financés (20%).</i></p>	<p>Elevé</p> <p><i>Les institutions nationales ne fonctionnent pas et manquent de tout, notamment de moyens de locomotion, équipements, etc.</i></p>	<p>S'assurer que les plans d'urgence des ministères de la Sécurité et Justice soient réalistes et se concentrent sur les priorités en matière de protection de la population et lutte contre l'impunité.</p> <p>Etablir une Fenêtre Etat de droit au sein du MPTF afin que les Nations Unies aient une stratégie unique en matière d'Etat de droit, soient cohérentes et mutualisent leurs ressources (en cours).</p>	Début du projet
8	Faible coordination avec les autres agences du SNU/ MINUSCA/Union Européenne/ ONG internationales qui mènent des activités complémentaires	<p>Faible</p> <p><i>Le PNUD, la MINUSCA et ONUFEMMES ont décidé d'établir une unité conjointe Etat de droit, justice et sécurité. Jusqu'à présent, les projets d'appui à l'Etat de droit sont conjoints également.</i></p>	<p>Moyen</p>	<p>Etablir une Fenêtre Etat de droit au sein du MPTF afin que les Nations Unies aient une stratégie unique en matière d'Etat de droit, soient cohérentes et mutualisent leurs ressources (en cours).</p> <p>Etablir des unités conjointes avec la MINUSCA et ONUFEMMES en matière d'Etat de droit, justice et sécurité (négociations en cours).</p> <p>Coordonner le travail avec les autres PTF (en cours – présence de l'UE dans le comité de pilotage du programme conjoint Justice et droits de l'homme).</p>	Début du projet
9	Le fonctionnement et la dynamique des comités locaux de sécurité sont capturés par	<p>Moyen</p>	<p>Elevé</p>	<p>Monitoring de l'établissement des comités locaux pour assurer leur caractère participatif et inclusif ; monitoring du</p>	Début du projet



	les élites locales et ne servent pas les besoins de protection des populations			fonctionnement des comités locaux pour assurer la transparence des décisions. Lier le soutien aux comités locaux avec les projets gouvernance du PNUD/MINUSCA	
--	--	--	--	--	--

## 9. Alignement des interventions

Les quatre résultats attendus des interventions de ce projet sont liés directement au programme d'urgence du Gouvernement de Transition, notamment à son axe 2 sur la sécurité et la protection civile.

Le projet appliquera les principes directeurs du Plan d'action de l'UNDAF+ comme stratégie de la mise en œuvre aux fins de l'atteinte des résultats : (1) gestion axée sur les résultats ; (2) focalisation sur le renforcement des capacités ; (3) respect des trois niveaux d'intervention (individuel, institutionnel et systémique) et observation des préoccupations transversales relatives au projet (genre et droits de l'homme).

## 10. Arrangements de gestion

Le projet sera exécuté par le PNUD Centrafrique sous la modalité de mise en œuvre directe (DIM) en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, de la Réforme judiciaire et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère des Affaires sociales ainsi qu'avec les autres partenaires concernés par le processus de réforme de la justice et de la sécurité (notamment les cours et tribunaux, le Barreau, la société civile, les agences des Nations Unies, et autres partenaires techniques et financiers).

Le PNUD sera l'agent de gestion du projet et en charge de la mise-en-œuvre. MINUSCA soutiendra la mise-en-œuvre du projet et sera partie responsable du projet (responsible party) à travers les activités de son mandat; ONUFEMMES sera également partie responsable (responsible party) du projet œuvre. MINUSCA et ONUFEMMES feront le reportage ponctuel, mensuel, trimestriel de leurs activités, selon les modalités prévues dans l'annexe 4 du présent document. Le PNUD produira les rapport trimestriels et annuels narratifs et financiers consolidés.

Le dispositif d'exécution du projet sera composé par (a) un Comité de Pilotage, (b) une coordination nationale ; il sera appuyé par (c) l'Unité Gouvernance et les Services du PNUD chargés des opérations **(voir les attributions de chaque composante en annexe 3)**.

Le calendrier pour la mise en œuvre du projet est le suivant : démarrage le 4 juillet 2014, clôture du le 03 juillet 2017. Un soutien éventuel du PNUD au-delà de décembre 2017 dépendra de l'intérêt et de l'engagement des partenaires ainsi que de la disponibilité des fonds.

## 11. Plan de suivi et d'évaluation

En accord avec les règles et procédures inscrites dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet devra être suivi selon les modalités suivantes **(voir plan détaillé de suivi et d'évaluation annexe 4)**:

## 12. Cadre légal

Le projet sera régi par l'Accord- type d'assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement Centrafricain et le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'Administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD tels que contenus dans le Manuel de Programmation du PNUD.

Les modifications suivantes peuvent être apportées au présent document de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés :

- I. Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de projet.
- II. Les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du programme, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînées par l'inflation
- III. Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objectif de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution.

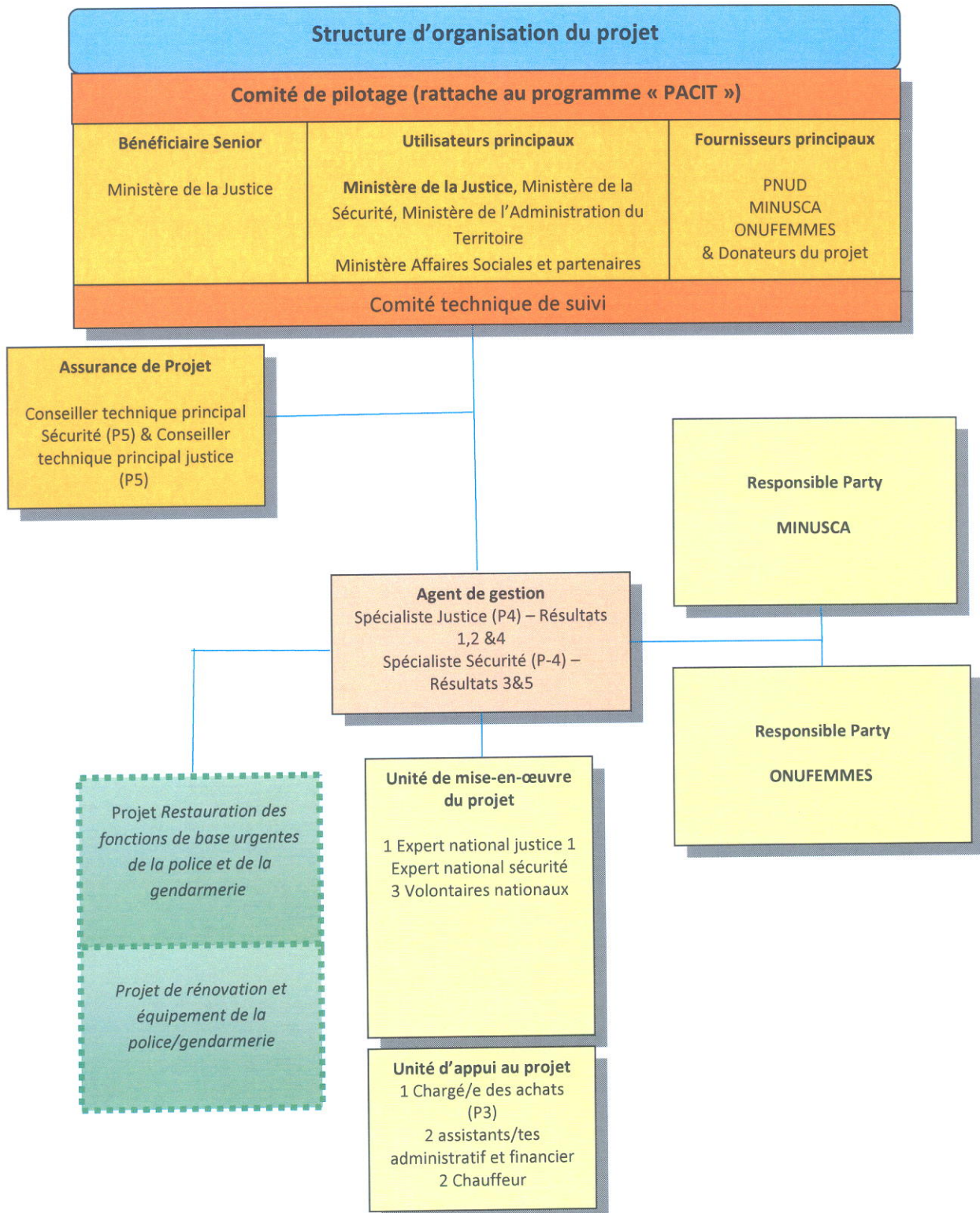
Cependant, les modifications du document de projet dues à la participation au financement par d'autres bailleurs de fonds, feront l'objet d'un avenant entre les parties impliquées.

## **13. Annexes**

### **Annexe 1 : Budget détaillé**

Voir fichier Excel

## Annexe 2 : Structure d'organisation du projet



### **Annexe 3 : Attributions des différentes composantes du dispositif d'exécution du projet**

(a) **Le Comité de Pilotage du programme d'appui à la transition en Centrafrique « PACIT »** aura l'autorité sur le projet et la responsabilité pour sa conduite, sa révision et sa clôture. Le comité de pilotage est co-présidé par un représentant du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement et par le PNUD. Le Comité sera co-présidé par un représentant du Ministère de la Justice quand le *Projet conjoint d'Appui à la Lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à la Relance de la Justice en Centrafrique* est à l'ordre du jour ainsi que par un représentant de la MINUSCA. Il est par ailleurs composé de représentants du Ministère de la Sécurité Publique, du Ministère de l'administration du Territoire (intérieur), du Ministère en charge des Affaires sociales et de la Promotion du Genre, de la magistrature, du Barreau, de la société civile, des bailleurs de fonds, du MINUSCA, du PNUD, de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ambassade de France, de l'Union Européenne (projet RESEJEP). Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire. Le CP sera responsable du suivi du Plan d'Action, de la fixation des indicateurs de résultat et de l'évaluation régulière des activités. De manière complémentaire, il sera chargé de la résolution des problèmes qui pourraient entraver le bon fonctionnement du projet. Le Ministère de la Justice en collaboration le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement sera responsable de la mise sur pied du comité de pilotage du programme et de l'organisation de ses réunions. Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre et chaque fois qu'estimé nécessaire par le PNUD et/ou les Ministères de la Justice et de la Sécurité publique. La participation aux réunions statutaires de suivi et de mise en œuvre du Programme relève des obligations institutionnelles de la Partie Nationale et ne saurait faire l'objet de paiement d'aucune nature du PNUD. Le CP sera appuyé par un comité technique de suivi composé des fournisseurs et utilisateurs principaux ainsi que des bénéficiaires du projet au niveau technique. Ce dernier se réunira à intervalle réguliers sous invitation du PNUD.

(b) **Gestion du Projet** : Les deux spécialistes justice et sécurité du projet seront responsables de sa gestion quotidienne, du respect du plan de travail, de la programmation du budget, de l'élaboration de termes de références pour l'acquisition de biens et de services, de l'élaboration et du suivi du plan d'acquisition et du suivi régulier des opérations sur le terrain. Ils/elles seront chargés/es de la gestion et du contrôle du budget, ainsi que l'élaboration des rapports financiers et programmatiques au profit du Gouvernement, des donateurs et des partenaires du projet. Ils/elles seront basés/es à Bangui et rapporteront aux CTPs Justice et Sécurité respectifs. Ils seront appuyés par deux Experts Nationaux (1 justice et 1 sécurité), d'un(e) international(e) spécialiste des achats, de trois volontaires nationaux et de deux assistants administratif et financier. L'assurance qualité sera assurée par les Conseillers Techniques Permanents P5 Justice et Sécurité qui rapporteront à la Directrice Pays adjointe.

c) **Le Bureau de Pays du PNUD** : Le PNUD assurera la gestion du projet à travers son unité de mise-en-œuvre. Les CTP Justice et Sécurité du PNUD assureront le contrôle de qualité du projet selon les règles en vigueur au sein du PNUD, appuyés de l'unité gouvernance du PNUD. Le projet bénéficiera de l'appui du département des opérations du PNUD pour l'acquisition des biens et services. C'est ce service qui sera responsable le cas échéant des achats d'équipements et autres services nécessaires au programme selon les procédures et normes en vigueur.

## Annexe 4 : Plan de suivi et d'évaluation détaillé

### Rapports obligatoires soumis au Comité de Pilotage:

- *Rapport trimestriel du projet* : La gestion du projet, appuyée par le PNUD produira tous les trimestres, un rapport progressif d'activités. Ce rapport fait sur le format du PNUD contiendra les problèmes et les risques rencontrés et leur statut, les leçons apprises. Il s'attardera sur les activités réalisées, le taux d'exécution par rapport aux résultats annuels et le taux de consommation du budget par ligne. Il constituera donc un outil capital de suivi et d'évaluation des activités du trimestre. Il sera présenté au Comité de pilotage.
- *Rapport annuel* : Le rapport de chaque trimestre à partir du deuxième, inclura les activités du trimestre précédent et le rapport du quatrième trimestre sera en même temps le rapport annuel. Il donnera toutes les informations sur les risques et problèmes rencontrés au cours de l'année, la manière dont ils ont été réglés, les leçons apprises, le suivi et l'évaluation, les résultats obtenus avec le taux exact de réalisation, le taux exact de consommation du budget par ligne. Il sera présenté au comité de pilotage.

### Rapports soumis à la gestion du projet

- *Rapport mensuel* : Les différents partenaires impliqués dans l'exécution du projet y compris les cliniques juridiques enverront chaque mois à la gestion du projet, un rapport d'activités. Ce rapport contiendra dans des tableaux, les données désagrégées (genre, âge etc.)
- *Rapport ponctuel d'activités* : chaque activité (formation, sensibilisation, consultation etc.) donnera lieu à un rapport qui doit être envoyé immédiatement à la gestion du projet sans attendre la fin du mois.
- *Rapports thématiques* : Les partenaires d'exécution du projet (Parties responsables) présenteront trimestriellement des rapports chiffrés sur les thématiques suivantes : (i) VBGS : Activités menées, nombre de cas enregistrés dans les cliniques juridiques, dans les commissariats et brigades de gendarmerie, au parquet, dans les cabinets d'instruction, en jugement et les condamnations rendues en la matière, dommages intérêts etc. , un tableau sera conçu par le PNUD à cet effet ; (ii) Conflits fonciers réglés par les autorités locales (administratives et coutumières) ; (iii) Violations dont sont victimes les enfants et cas d'enfants en conflit avec la loi.

### Suivi effectué par le Soutien au Projet:

- Un journal des problèmes devra être activé dans Atlas et mis à jour afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute demande de changement ;
- Sur la base de l'analyse initiale des risques, un Journal des risques devra être activé dans Atlas et mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet ;
- Un Journal des enseignements tirés devra être activé dans Atlas et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du projet, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des enseignements tirés en fin de projet.

### Suivi effectué par l'Assurance de projet:

- Les journaux des risques et problèmes devront être mis à jour dans Atlas par l'Assurance du programme sur une base trimestrielle ;















